GROUPE DE TRAVAIL MAP (1)

VENDREDI 15 FEVRIER 2013 - 9 H 30 -

RELEVE DE CONCLUSIONS

La première réunion consacrée à la Modernisation de l'action publique s'est tenue le 15 février 2013, sous la présidence du Secrétaire général des ministères économique et financier dans le cadre du cycle des réunions de concertation arrêtées en groupe de travail du 25 janvier. L'ordre du jour portait sur des échanges sur la Modernisation de l'Action publique avec pour thématiques les sujets suivants :

- Les évaluations des politiques publiques et le programme ministériel de modernisation et de simplification ;
- Le chantier « opérateurs et agences »
- RéATE et point sur la situation de la DGCCRF.

En propos liminaires, les organisations syndicales s'interrogent sur le sens même donné à la MAP, les acteurs de la réforme, les moyens dont elles-mêmes disposent pour agir sur les décisions prises en dernier ressort par les ministres. Elles soulignent la nécessité de définir l'articulation entre les différents niveaux de concertation (FP - Ministériel -directionnel) et le besoin de transparence des discussions au sein des directions générales. Leurs inquiétudes portent également sur le risque de remise en cause des prérogatives de Bercy, du périmètre des directions, des missions actuelles. La demande est faite d'avoir la liste des missions concernées par la MAP. S'agissant de la RéATE, il est souligné que celle-ci ne devait pas se limiter à la situation de la DGCCRF et qu'il convenait de prendre en compte l'impact de la RGPP sur la sphère industrie.
Les fédérations sont unanimes pour rappeler que les MEF doivent être considérés comme ministères prioritaires.

En réponse aux inquiétudes des représentants de personnels, le Secrétaire général réaffirme toute l'utilité des réunions de concertation, et la nécessité de recueillir par ce biais les attentes des agents. Il confirme que la MAP ne remet pas en cause l'intégrité des directions générales, des périmètres et missions de Bercy ; il veillera à la bonne coordination entre les différents échelons au sein desquels s'exerce le dialogue social. S'agissant des services déconcentrés, les ministres ont réaffirmé leur attachement aux services publics de proximité. Sur le sujet RéATE, il indique que celui-ci ne se limite pas à la DGCCRF.

1. La Modernisation de l'Action Publique

A la demande du Premier Ministre, les trois inspections générales (Inspection générale des finances, Inspection générale de l'administration et Inspection générale des affaires sociales) ont remis, le 25 septembre 2012, le rapport sur le bilan de la RGPP et les conditions de réussite d'une nouvelle politique de réforme de l'Etat.

La feuille de route définie lors du premier Comité Interministériel de Modernisation de l'Action Publique (CIMAP) du 18 décembre 2012, s'articule autour de 5 axes principaux :

- la simplification des normes et des démarches administratives
- l'organisation de l'administration et son efficience
- la transition numérique
- la rationalisation des agences et des opérateurs rattachés à l'Etat
- l'évaluation des politiques publiques et la définition au sein de chaque ministère d'un programme de modernisation et de simplification.

Les engagements ministériels se traduisent au sein des ministères économique et financier par deux chantiers majeurs : l'élaboration du programme de modernisation et de simplification (PMMS), et l'évaluation d'un certain nombre de politiques publiques.

Pour mener à bien cette mission, un COPIL MAP présidé par le Secrétaire général et composé des directeurs et des chefs de service, a été mis en place et s'est réuni dès le 18 janvier dernier. Le Secrétaire général, chargé d'impulser et de coordonner l'ensemble des travaux des ministères économique et financier, a détaillé le processus de mise en œuvre de ces deux chantiers.

1.1 Elaboration du programme de modernisation et de simplification

Sur la méthode, chaque directeur général est chargé de l'élaboration de travaux dans son unité administrative sur les thématiques suivantes :

- amélioration de l'organisation et du fonctionnement de l'administration
- définition d'une feuille de route pour la transition numérique
- mesures concrètes de simplification des normes et démarches administratives.

Le Secrétaire général veillera à l'articulation et à la cohérence de l'ensemble des plans directionnels qui devront inclure les chantiers structurels. L'objectif est de rendre un premier projet de programme pour la mi-mars 2013.

1.2 Evaluation des politiques publiques

Trois politiques publiques seront examinées à l'occasion du premier cycle d'évaluation :

- l'aide aux entreprises
- l'appui aux entreprises à l'international ;
- le pilotage des politiques en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Le deuxième cycle d'évaluation en 2013 portera, notamment, sur l'organisation et le pilotage des réseaux à l'étranger, et sur la gestion de la politique de sécurité sanitaire des aliments.

L'objectif de ces évaluations est d'établir un diagnostic, afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'action publique dans le cadre du redressement des comptes publics. Ces évaluations sont conduites sous le pilotage du ministre ayant autorité sur les services en charge des politiques évaluées.

Le calendrier opérationnel retenu à Bercy pour mener ces évaluations est trimestriel. Elles débuteront dès le mois d'avril en associant très largement l'ensemble des acteurs participant à la mise en œuvre de la politique concernée, et feront l'objet d'une actualisation adaptée. Sur le dossier aide aux entreprises, piloté par le ministre du redressement productif, les responsables opérationnels (RO) désignés sont trois personnalités qualifiées : Jean Jack Queyranne (élu) – Jean-Philippe Demaël (dirigeant de PME) - Philippe Jurgensen (IGF).

En réaction à cette présentation, les organisations syndicales ont exprimé un certain nombre de craintes notamment sur l'impact des mesures de la modernisation de l'action publique sur les missions des directions générales. S'agissant de la transition numérique, elles s'interrogent sur ses conséquences sur le maillage territorial. Au-delà des craintes exprimées sur les risques de dérive de la MAP, plusieurs organisations syndicales ont souhaité des précisions sur leur rôle dans le processus de concertation qui s'engage, et sur les moyens d'information dont elles disposeront. D'autres organisations syndicales ont indiqué qu'elles n'attendaient rien de la concertation, préférant s'en tenir à des réunions d'information.

Le Secrétaire général confirme qu'il n'est pas envisagé de finaliser le programme de modernisation et de simplification des services sans y associer les représentants des personnels. Les syndicats directionnels pourront eux aussi, à leur niveau, contribuer à l'élaboration des plans des directions générales. Concernant la transparence des opérations et de leur suivi, le Président rappelle la transmission des projets d'ordre du jour du CIMAP aux parlementaires dans le délai de 15 jours précédant la réunion. Quant à l'évaluation des politiques publiques, cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une consultation des acteurs au sens large (usagers, entreprises, CESE et les partenaires sociaux).

2. Le chantier « opérateurs et agences » : d'un commun accord, ce point n'a pas été examiné en séance. L'engagement a été pris de transmettre aux représentants des personnels la liste des opérateurs de moins de 50 ETP.

3. La RéATE, et échanges sur la situation de la DGCCRF

Le Président fait un point sur la situation de la DGCCRF. Les dysfonctionnements constatés au sein des directions départementales interministérielles, notamment un affaiblissement du pilotage des politiques publiques et une rupture de la chaîne de commandement, doivent être corrigés. Cette question est débattue au sein du groupe de travail interministériel sur l'administration territoriale de l'Etat créé le 31 octobre 2012 et qui s'est réuni à plusieurs reprises. La DGCCRF est membre à part entière de ce groupe de travail associant toutes les composantes de l'administration territoriale.

Afin d'approfondir les travaux de ce groupe de travail, quatre sous-groupes ont été constitués pour travailler sur les thématiques suivantes et faire émerger des propositions :

- missions respectives et articulation des services territoriaux de l'Etat
- améliorer la mobilité interministérielle des agents
- simplifier et harmoniser les modalités du reporting et du dialogue de gestion
- clarifier le périmètre et les conditions d'exercice des fonctions support de proximité.

En réunion plénière du 14 février 2013, les propositions qui pourront être présentées au CIMAP à l'issue des travaux qui ont été conduits, se répartissent en trois blocs : les mesures qui ont reçu un avis favorable, les mesures n'ayant pas donné lieu à consensus, et enfin les mesures nécessitant une nouvelle analyse et un réexamen. Le Secrétaire général rappelle l'importance.des missions de la DGCCRF (étendue des secteurs d'activité concernés, nécessité de pouvoir mobiliser et coordonner ses équipes à l'échelle pertinente, en urgence lorsque la sécurité des consommateurs est en jeu).
Sans préjuger du mode d'organisation, il importe que la Direction générale puisse :

- s'appuyer sur une ligne de commandement efficace
- disposer de cadres ayant une connaissance approfondie du métier sur toute la ligne de commandement
- être en mesure de mobiliser l'ensemble de ses compétences en tout point du territoire.

Les organisations syndicales partagent le même constat de dysfonctionnement de la DGCCRF en soulignant la très nette baisse d'activité de cette direction, qui ne peut s'expliquer uniquement par la diminution des effectifs. Au-delà de cette baisse des effectifs, elles rappellent le mal-être des agents intégrés aux DDI. Par ailleurs, elles font part de leurs inquiétudes en matière de perte de compétences dans le domaine de la politique de la concurrence en raison des transferts de personnels à l'autorité de la concurrence. Les difficultés liées au manque d'effectifs sont également dénoncées au Service commun des laboratoires (SCL).

Elles se déclarent globalement en accord avec les positions présentées concernant la DGCCRF, et réaffirment unanimement les cinq axes qu'elles jugent prioritaires :

- sortir les services déconcentrés de la DGCCRF de la RéATE
- reconstruire une chaîne de commandement intégré
- doter la DGCCRF des moyens humains nécessaires pour un bon fonctionnement
- rétablir une administration de réseau
- veiller aux droits et garanties collectives des agents.

Elles sont opposées à voir les sujets liés à la mobilité interministérielle et à la gestion des effectifs relever de la responsabilité des DDI. Elles s'opposent également à voir les préfets de région désignés comme RBOP de tous les BOP déconcentrés des services placés sous leur autorité (Thématique 3 – Dialogue de gestion et reporting).

Le Secrétaire général prend acte des mesures ayant recueilli le consensus des représentants des personnels et confirme que les discussions du groupe de travail sont bien suivies au niveau ministériel.

Il souligne la dimension interministérielle que comporte ce dossier. A l'issue de la concertation engagée, les différentes instances se prononceront successivement et, en dernier ressort, les ministres arbitreront.

Les organisations syndicales souhaitent avoir communication du projet porté par le MEF devant le CIMAP. Elles demandent également un échange régulier avec les cabinets des ministres sur les conclusions des groupes de travail.

Le deuxième groupe de travail sur la Modernisation de l'action publique se tiendra le 10 avril prochain.